Jean-Baptiste André Godin au directeur du Progrès de la Somme, 1er septembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation4 p. (91r, 92r, 93r, 94r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au directeur du *Progrès de la Somme*1er septembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51884

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction1er septembre 1885

Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireFrancis, François (1848-1889)
Lieu de destinationAmiens (Somme)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin a été invité le 29 août 1885 à une réunion dans les bureaux du *Progrès de la Somme* le 6 septembre suivant afin d'examiner « les moyens les plus propres à défendre la République contre les assauts de ses adversaires déclarés et de ses ennemis déguisés ». Godin informe le directeur du *Progrès de la Somme* qu'il ne pourra se rendre à la réunion car il est retenu à Guise pour la fête de l'Enfance. Il lui indique qu'il lui a fait adresser le numéro du 30 août 1885 du journal *Le Devoir*, dans lequel sont présentés les arguments en faveur du renouvellement partiel annuel « que je considère comme le minimum de ce que les candidats républicains devraient s'engager à demander. » Godin explique à son correspondant pourquoi il fait de cette question « un drapeau » que peuvent prendre les candidats de la démocratie. Il lui demande de communiquer sa lettre aux personnes présentes à la réunion de la presse du 6 septembre.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Élections, Idées politiques, Réformes

Œuvres citées

- « Élections législatives 1885. Le Renouvellement partiel annuel », *Le Devoir, t. 9, n° 364, 30 août 1885, p. 528-541. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/548/100/835/0/0, consulté le 26 octobre 2023]*
- *Le Progrès de la Somme : organe de la démocratie*, Amiens, 1869.

Événements cités

- Élections législatives (4 et 18 octobre 1885, France)
- Fête de l'Enfance du Familistère (6-7 septembre 1885, Guise)

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51884?context=pdf

Guise, Familistère 1 7bre 1885

A Monsieur le Directeur du "Progrès de la Somme".

Monsieur le Directeur et cher Confrère,

Votre lettre circulaire du 29 août m'invite à la réunion qui doit avoir lieu le 6 7bre dans les bureaux du journal "Le Progrès de la Somme," afin d'examiner :

"les moyens les plus propres à défendre « la République contre les assauts de ses adver- « saires déclarés et de ses ennemis déguisés."

Je ne pourrai me rendre à votre invitation, la fête des récompenses aux Ecoles du Familistère ne me le permet pas.

Mais le "Devoir" du dimanche 30 août que je vous ai fait adresser reprend les raisons en faveur du renouvellement partiel que je considère comme le minimum de ce que les candidats républicains devraient s'engager à demander. Ainsi la masse électorale pourrait établir une différence entre les candidats

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51884?context=pdf

vraiment républicains et ceux qui en prennent l'étiquette.

La stérilité et les fautes de la dernière législature ne sont un titre à revendiquer pour aucun des députés. Il faut que les mandataires du pays se décident à instituer la République, et à ne pas la laisser plus longtemps avec ses formes monarchiques.

Il ne doit pas suffire de se dire républicain pour mériter la confiance des électeurs, si l'on est assez timoré pour craindre d'adhérer même à une simple réforme dans le suffrage universel, réforme qui donnerait, chaque année, aux électeurs le droit d'exprimer leur sentiment. C'est pourtant, cher Confrère, de ces hésitations que les grands journaux donnent la preuve, ceux qui sont inspirés par les députés républicains comme les autres. Quelle différence les électeurs pourront-ils faire entre les candidats des différentes listes, s'ils n'ont aucun gage démocratique de la part des uns ni des autres ?

J'ai posé le renouvellement partiel et annuel comme un drapeau que les candidats de la démocratie pouvaient prendre. Cette question est simple, les résultats en sont faciles à comprendre. Lorsqu'elle est expliquée devant

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51884?context=pdf

les électeurs, elle prend comme une traînée de poudre. Dans le canton de Guise, sur 22 communes 20 l'ont acceptée d'enthousiasme; dans les deux communes réfractaires les électeurs ne se sont pas réunis, de peur des réactionnaires qui tiennent les habitants en tutelle.

La réserve de la presse et des candidats est de mauvais augure; le peuple, dans son bon sens, sera loin d'en être satisfait si un prompt revirement ne fait cesser cet état d'hésitation. Des élections faites dans ces conditions nous donneraient une nouvelle Chambre impuissante qui nous conduirait à une catastrophe à courte échéance.

Croire qu'il n'y a rien à faire, aucune réforme à opérer dans l'Etat, lorsque en République nous sommes restés avec toutes les institutions monarchiques, c'est la plus funeste et la plus anti-républicaine des erreurs qu'il soit possible de professer.

Une partie du peuple agonise sans travail et sans pain par suite des fautes commises; donner au peuple le renouvellement partiel serait au moins lui prouver qu'on veut bien recevoir annuellement ses conseils et, par conséquent, le considérer comme étant quelque chose dans l'Etat.

Si le "Devoir" avait pu être représenté à votre réunion, c'eut été pour insister sur la nécessité d'arrêter un programme à présenter

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51884?context=pdf

aux candidats républicains et au nom duquel l'élection se ferait. Ce programme contiendrait, dans ses clauses, le renouvellement partiel et annuel de la Chambre, comme gage démocratique donné à la Souveraineté du suffrage universel.

Je vous serais donc très-obligé de bien vouloir communiquer cette lettre à votre assemblée de la presse, comme tenant lieu de l'opinion que nous aurions émise, si nous avions pu avoir l'honneur de nous joindre à vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments républicains

Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51884?context=pdf